Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215602566-20260305-6B20250401-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE TRÉHORENTEUC

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉHORENTEUC, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GORTAIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026
Présents : 10

Présents : M. Michel GORTAIS, Maire — Monsieur Patrick MORIN, adjoint -- Mme Odette MORIN, adjointe — Mme Louisa MASSON -- Mrs - Didier DUCHESNE -- Jean-Pierre GAUTHIER -- Adrien GLEHELLO -- Samuel PERRUCHOT -- Dominique PLANTEC – Claude ZUCCOLOTTO–
Absents : Mme Josette MORIN (non excusée)
Secrétaire : Monsieur Didier DUCHESNE

N°6B/20250401
OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU VAL SANS RETOUR – ASVB –

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers la demande de subvention présentée par l'association de sauvegarde du Val sans retour et de l'arbre d'or.
Monsieur le Maire propose aux conseillers de verser une subvention pour l'exercice 2026 à hauteur de 0.20 centimes par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Approuve le versement d'une subvention de 0.20 centimes par habitant à l'ASVB pour l'exercice 2026.
- Charge le Maire de l'application de leur décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Michel GORTAIS

